

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de
l'université Jean Monnet réunie le 21 juin 2024 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 59-2024</i></p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p>
	<p>Modification de DU pour la Faculté de Médecine : DU « Équipes mobiles et accompagnement en santé mentale dans la cité »</p>

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la modification de DU pour la Faculté de Médecine : DU « Équipes mobiles et accompagnement en santé mentale dans la cité ».

Document annexé.

A Saint Etienne le 25 juin 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

<p>MEMBRES : 38 QUORUM : 19</p>	<p>REPRESENTES : 8</p>	<p>PRESENTS : 15</p>
-------------------------------------	------------------------	----------------------

<p>POUR : 23</p>	<p>CONTRE : 0</p>	<p>ABST : 0</p>
------------------	-------------------	-----------------

Diplôme d'Université

Mention Médecine — Sociologie — Droit — Sciences Politiques

Équipes mobiles et accompagnement en santé mentale dans la cité (DU)

Composante de rattachement :

Faculté de Médecine

Modification



Soumission du dossier à la CFVU du :

21/06/2024

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

— Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM...

— Des diplômes d'État (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée...

— Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

◆ **Auto-évaluation** (À remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

◆ **Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.**

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		
Ouverture en 2022-23		7				7
2023-24		8				

◆ Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.

• Points forts •

Très bons retours de la part des stagiaires qui ont suivi la première édition de la formation, tant sur le plan du contenu des modules que sur le plan logistique.

• Points faibles •

Le partenariat avec l'université de Marseille où stagiaires comme équipes pédagogiques ont du mal à trouver des interlocuteurs disponibles et réactifs.

• Pistes d'amélioration •

Pour la raison évoquée ci-dessus, demande de modification d'un DIU en DU avec tenue d'une session de formation à Saint-Étienne en janvier et une à Marseille début juin.

◆ Établissements partenaires

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
FAKRA	Éric	eric.fakra@chu-st-etienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
GOURBÈRE	Nicolas	nicolas.gourbere@univ-st-etienne.fr
AKIL	Nadège	enseignements.psychiatrie@chu-st-etienne.fr

◆ Éléments de contexte

Dans un contexte de politique de Santé Publique soutenant la mise en place et le développement d'équipes mobiles en psychiatrie avec la valorisation de l'aller-vers, la création d'un diplôme universitaire "**Équipes Mobiles en Santé Mentale**", premier diplôme portant spécifiquement sur la formation des équipes mobiles, est très attendue par les professionnels de santé mentale : psychiatres et pédopsychiatres, psychologues, infirmiers, assistants sociaux, éducateurs. Les besoins de ces professionnels s'expriment tant par rapport aux nombreuses créations actuelles d'équipes mobiles (par exemple, 10 équipes mobiles en psychiatrie viennent d'être créées par le ministère, et 20 équipes mobiles de périnatalité sont en cours de création), que par rapport à la nécessité de redynamiser le fonctionnement d'équipes mobiles en activité depuis plusieurs années.

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

En formation initiale, les objectifs de ce diplôme sont d'apporter de meilleures connaissances et formation sur les principes de fonctionnement des équipes mobiles et l'importance du travail en réseau, les programmes et populations spécifiques particulièrement concernés par les équipes mobiles, les divers outils thérapeutiques utiles aux équipes mobiles et l'évaluation des équipes mobiles.

En formation continue, les objectifs sont de proposer d'une part un diplôme universitaire ouvert à tout professionnel amené à travailler dans des équipes mobiles tant dans le champ du sanitaire que du médico-social (*équipes mobiles de crise et d'urgence, équipes mobiles de périnatalité, psychiatrie de l'enfant et adolescent, psychiatrie-précarité, psychiatrie du sujet âgé, addictions et troubles du comportement alimentaire, autisme, émergence des psychoses, etc.*); et d'autre part d'apporter une dynamique de liens entre des services et institutions impliqués dans un partenariat avec les équipes mobiles afin qu'une réflexion et des projets communs puissent se développer.

◆ Objectifs pédagogiques

- Connaître les grands principes de la mobilité en santé mentale
- Connaître les outils d'intervention les plus utilisés (soins intensifs dans le milieu, intervention de crise, case management de transition...)
- Savoir comment organiser la mobilité dans sa pratique et les principes de fonctionnement
- Connaître les conceptions de soins qu'apportent les soins par la mobilité
- Connaître les principes d'implantation et de développement des équipes mobiles.

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Niveau d'études de la formation (cycle)

1^{er} cycle

2^{ème} cycle

3^{ème} cycle

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ?

(cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

non

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ?

(cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

non

◆ Capacité d'accueil

Minimum (seuil d'ouverture) : 12

Maximum : 20

◆ Publics ciblés (à qui s'adresse le diplôme ?)

Formation initiale

Formation continue

La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ?

(Dans ce cas, les candidats doivent avoir une inscription principale à l'UJM) : **non**

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ?

(Uniquement si public formation initiale ; cf. DFIP) :

non

Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ?

(Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences) :

non

◆ Attendus ou prérequis pour l'entrée dans la formation

Niveau d'entrée minimal : **BAC+3**

Le cas échéant, préciser les attendus ou les pré-requis en termes de connaissances et de compétences :

Le public ciblé pour ce DU est IDE, travailleur social (assistant social, éducateur), psychologue, ergothérapeute, secrétaire, médecin (libéral ou hospitalier), étudiant en médecine (en particulier internes DES de psychiatrie et internes en DESC de pédopsychiatrie), doctorant.

Pour les étudiants intéressés par cette formation et ne disposant pas des prérequis demandés, le comité pédagogique pourra évaluer la pertinence de la demande.

◆ Modalités de candidature

Autre (à préciser)

Les candidats doivent adresser au responsable pédagogique avant fin juin un dossier comprenant :

- un curriculum vitæ détaillé décrivant le parcours professionnel
- une lettre de motivation précisant le projet professionnel.

Commission : l'ensemble des dossiers sera soumis à l'approbation du conseil pédagogique en vue de l'établissement d'un contrat individuel de formation. L'accord écrit du responsable pédagogique sous forme de mail est obligatoire et doit être joint au dossier d'inscription administratif à envoyer à la faculté d'inscription.

◆ Organisation de la formation

Durée : **Annuelle**

Modalités pédagogiques : **Hybride**

Calendrier de la formation : **janvier à octobre**

◆ Programme d'enseignements

Enseignements théoriques :

L'enseignement théorique annuel est de 100 heures.

- Formation en présentiel : deux séminaires de cinq jours à Saint-Étienne et Marseille, soit 80 heures
- Formation distanciel : 20 heures dans le cadre de l'encadrement du mémoire.
- **Module optionnel** : 2 jours d'immersion dans une équipe mobile avec nos différents partenaires (Saint-Etienne, Marseille, Lille, Paris)

◆ Volume horaire total de la formation

Nombre d'heures	
Présentiel par semaine entre mois et mois	Par étudiant
	100 heures

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

[Tableau à joindre en annexe](#) (ctrl+clic pour ouvrir le lien)

Remarques :

Ce tableau est à joindre obligatoirement pour les formations longues, pour lesquelles il existe une maquette structurée en blocs et en UE, le cas échéant affectés de crédits ou de coefficients, et intégrant éventuellement des règles de calcul de résultats. Il est adapté pour faciliter le travail sur l'évaluation du coût de la formation.

Pour les autres formations, il est possible de décrire plus sommairement le programme de la formation dans le tableau ci-dessous (sinon le supprimer) et dans tous les cas, de renseigner les MCCC simplifiées ci-dessous.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
	CM	TD	TP		
Séminaire de février (Saint-Étienne)					
Proximité / distances / chemins : <i>aller vers</i>	8,00				
Mobilité / terrain / adaptation : <i>évoluer</i>	8,00				
Transition / récits / paroles : <i>échanger</i>	8,00				
Situations / crises / cibles : <i>situer</i>	8,00				
Populations / besoins / accès : <i>accompagner</i>	8,00				
Séminaire de juin (Marseille)					
Actions / soins / guidance : comprendre, soigner protéger.	8,00				
Identités / rôles / places : reconnaître	8,00				
Communautés / diversité / affiliations : inclure	8,00				
Vulnérabilités / transfert des connaissances (pathologies et situations) / formation des usagers : essayer	8,00				
Flexibilité / dispositifs / dynamiques et systèmes : transformer	8,00				

Soit 80 heures d'enseignement par semaine, entre février et juin.
Formation en distanciel : 20 heures pour l'encadrement du mémoire

Total d'heures de formation : 100

Prévoyez-vous une session de rattrapage ? **non**

Si oui, préciser les modalités de rattrapages dans le tableau ci-dessous :

Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme	Modalités d'examens : Examens de fin de formation uniquement
(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation orale par groupe d'un projet de création ou d'évolution de pratiques autour de la mobilité, d'une durée de vingt minutes. Le candidat doit obtenir la note minimale de 10 /20. - Assiduité aux cours. - Présentation du mémoire

Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage (préciser si identiques ou différentes de la session principale)		
Stage	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non	* si oui, insérer une ligne dans le tableau à joindre en annexe ou dans le tableau simplifié ci-dessus pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
Projet	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non	
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non	
Soutenance orale	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non	

Le jury est constitué des professeurs Fakra, Quenum et Morel-Prieur

Le jury est présidé par le Directeur de l'enseignement du diplôme universitaire.

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Professeur Éric FAKRA	
Madame Yvonne QUENUM	

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
Professeur Jean NAUDIN	
Docteur Edvick ELIA	
Docteur Colas MOREL-PRIEUR	
Docteur Samuel BOULODNINE	
Docteur Cécile HANON	

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière ([cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Pour mémoire :

Étudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'État sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement. En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

Tarif FI (€)		Tarif FC (€)		À titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif	Tarif « réduit »	Plein tarif	Tarif « réduit »	
Tout compris, sauf CVEC.	Tout compris, sauf CVEC. Préciser le public concerné	Tout compris, dont coût administratif de la FC. Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.	Tout compris, dont coût administratif de la FC. Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.	
1000,00 €		2000,00 €		

<i>Visa du contrôleur de gestion du :</i>	22/05/2024
<i>Adopté au conseil d'UFR ou Institut du :</i>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Pour rappel : le diplôme universitaire **d'équipes mobiles en santé dans la cité** est délivré par le Président de l'Université de Saint-Étienne.

Le diplôme est habilité pour 5 ans via la présente maquette.

Fiche d'estimation des coûts d'un projet (formation, diplôme...) - (version de fichier : 18 septembre 2023)

Les cellules à compléter sont colorées en vert

Cette fiche est un document estimatif de calcul de coûts d'une action de formation. Celui-ci vise à avoir un donner une estimation du coût d'un projet en coût complet et en "coût heures complémentaires" pour l'Université Jean Monnet, et d'y rapprocher les recettes directement générées par le projet. Les données sont présentées en coût complet dans le document principal pour vous donner un aperçu des coûts moyens de l'Université; et la synthèse présente également une information récapitulative en coût heures complémentaires.

Les données non colorées en vert sont pré-remplies ou bien automatiquement calculées à partir des données financières de l'Université Jean Monnet.

En cas de problème, n'hésitez pas à l'indiquer en commentaire pour que nous prenions en compte vos remarques et fassions évoluer la fiche. Dans le cadre de la démarche Qualité de l'Université, vos remarques nous permettront de faire évoluer le présent document.

Fiche projet		
NOM DU PROJET	DU Équipes mobiles en santé dans la cité	
Date de réalisation de la fiche	30/04/2024	
Composante / Labo / Structure	Médecine	
Nombre d'étudiants/inscrits définitifs (ou à défaut prévisionnels - indiquer un nombre / pas de texte)	10	
Nombre d'heures de la totalité de la maquette pédagogique (assurées par l'UJM et autres partenaires)		82
Nombre total d'heures pédagogie (hors référentiel, suivis stages...) assurées par l'UJM (en heures)		70
Part des heures d'enseignement assurée par UJM	Attention pour les diplômes délocalisés : minimum 40 % assuré par l'UJM (il y a également un minimum de 20% en présentiel)	85%

Estimation de la Charge financière du projet				Commentaire libre / Précisions
Charge d'enseignement			5 841 €	
<p>Commentaires : Cette section porte sur le coût des heures d'enseignement. Les coûts sont moyennés, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte le fait que les enseignants réalisent une part des enseignements en heures de service et une part en heures complémentaires. Il faut renseigner ici les heures payées par l'Université Jean Monnet. Les cours en ligne doivent figurer dans ces éléments.</p> <p>Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.</p>				
Face à face pédagogique/Enseignement à distance (en heures équivalent TD)				
	Coût horaire	Nombre d'heures assurées par l'UJM (en heures)	Total	
<i>Titulaires / Non titulaires</i>				
Titulaires PU - en EQTD	320 €	6	1 919 €	
Titulaires MCF - en EQTD	183 €		- €	
Titulaires PRAG - en EQTD	183 €		- €	
Titulaires PRCE - en EQTD	164 €		- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, PAST...) - en EQTD	128 €		- €	
<i>Vacataires</i>				
Vacataires - en EQTD	61 €	64	3 922 €	
Prestation de service			- €	
Suivi projet / Jurys / Suivi de stage / Responsabilité (en heures équivalent TD)				
	Coût horaire	Nombre d'heures valorisées par l'UJM (en heures eqTD)	Total	
<i>Titulaires / Non titulaires</i>				
Titulaires PU - Heures valorisées eqTD	320 €		- €	
Titulaires MCF - Heures valorisées eqTD	183 €		- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	183 €		- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	164 €		- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, maîtres de langue, invités, doctorants...) - Heures valorisées eqTD	128 €		- €	
<i>Vacataires</i>				
Vacataires - Heures valorisées eqTD	61 €		- €	
Prestation de service			- €	
Frais de déplacement			4 500 €	
<p>Commentaires : En cas d'absence de frais inscrits (estimés ou définitifs) dans cette section, cela signifie qu'aucun remboursement de l'un de ces éléments ne sera demandé pour ce projet.</p> <p>Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.</p>				
	Prix unitaire réel ou estimé	Nombre	Total	
Train	2 800 €	1	2 800 €	La ligne "train" inclut les dépenses train + hôtel basées sur l'édition 2022-2023 pour le séminaire stéphanois. Puisqu'on prend en charge les frais des deux séminaires, j'ai doublé le prix (1400 x2).
Vol			- €	
Hôtel			- €	
Repas	500 €	1	500 €	La ligne "repas" inclut les tickets CHU pour le séminaire de Saint-Etienne (édition 2022-23), les cafés d'accueil pour le séminaire à Marseille (env. 8€ / personne le premier jour) ainsi qu'une estimation pour les repas des intervenants à ce même séminaire (20€ / repas / personne).
Visa			- €	
Pardies			- €	
Autres (préciser)	Location salle Ibis	1	1 200 €	La salle retenue pour le séminaire se trouve à l'IBIS Saint-Charles (240€ / jour).
Charges Personnels BIATSS			4 409 €	
<p>Commentaires : Ces frais correspondent aux frais de personnels administratifs relatifs à la formation. A partir de données retravaillées avec la DGESIP, il est constaté qu'à l'UJM, près de 2h de travail administratif sont nécessaires pour la mise en oeuvre d'une heure d'enseignement (ces heures sont réparties selon la proportion de catégorie A, B et C au sein de l'Université). Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.</p> <p>Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.</p>				
	Coût horaire	Nombre d'heures	Total	
BIATSS Catégorie C	25 €	51	1 266 €	
BIATSS Catégorie B	30 €	45	1 356 €	
BIATSS Catégorie A	41 €	43	1 787 €	
Forfait additionnel de charges			1 770 €	
<p>Commentaires : Ces frais correspondent aux charges générales qui permettent d'assurer nos formations. Les frais de fonctionnement, licences d'utilisation, amortissement du matériel (ordinateurs, matériel d'enseignement...), entretien des locaux... Il est évalué à un forfait de 12% des charges calculées précédemment, forfait calculé à partir du compte de résultat de l'Université. Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.</p> <p>Ce montant est différent des 22% de prélèvement sur Ressources Propres, prélèvement qui permet d'assurer le fonctionnement de l'Université en garantissant nos équilibres économiques. Le prélèvement de 22% n'est pas inclus dans la synthèse économique en tant que charges (bien que des charges présentes dans la synthèse peuvent être financées par le prélèvement sur Ressources Propres), mais communiqué en synthèse du projet comme une information financière (lignes 93 et 94).</p> <p>Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.</p>				

Estimation des recettes du projet				Commentaire libre / Précisions
Recettes estimées du projet			20 000 €	
<p>Commentaires : Les recettes estimées correspondent à l'ensemble des financements directs relatifs à ce projet (subvention, recettes d'inscription, participation du partenaire, engagement de financement par le partenaire...). La cohérence de ces éléments est vérifiée par rapport au contenu de la convention et de ses annexes.</p> <p>Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.</p>				
	Prix unitaire	Nombre	Total	
Subvention(s) directe(s)			- €	
Recettes Inscription	2 000 €	10	20 000 €	
Participation du partenaire			- €	
Autres (préciser)			- €	

Synthèse économique globale du projet	
Estimation du total des charges du projet en coût complet	16 520 €
Estimation du total des charges du projet en coût heures complémentaires	14 875 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet en coût complet	3 480 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet si celui-ci est réalisé uniquement en heures complémentaires	5 125 €
Synthèse économique du projet par étudiant	
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	1 652 €
Estimation approx. du nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts complets du projet	8
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	1 488 €
Estimation approx. nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts heures complémentaires du projet	7
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	24 €
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	21 €
Synthèse budgétaire du projet	
Estimation du prélèvement prévisionnel sur recettes du projet par l'Université	22% 4 400 €
Estimation de l'autorisation d'engagement prévisionnelle si le projet se réalise (cette estimation est à vérifier auprès de la DSF)	15 600 €